

Comité consultatif Fonds Place-du-Souvenir

Mission

Le Fonds Place-du-Souvenir (le « **FPS** ») a pour objectifs de rejoindre directement les jeunes âgés de 0 à 17 ans, issus de milieux défavorisés, afin de permettre leur plein épanouissement. Il s'inspire d'une vision où « chaque enfant et adolescent lavallois peut compter sur le soutien de sa famille et celui de la communauté lavalloise afin de développer pleinement son potentiel et devenir un adulte accompli ». Le comité a pour mandat de recommander l'octroi d'aides financières (enveloppe annuelle de 600 000 \$) qui sont en lien avec les objectifs poursuivis par le FPS aux organismes qui se qualifient dans quatre axes d'intervention, lesquelles sont inscrites au [Plan d'action intégré en matière de jeunesse 2021-2025](#) :

- la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale;
- la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- l'intégration sociale des jeunes Lavalloises et Lavallois issus de l'immigration; et
- l'accessibilité aux activités culturelles, de loisirs, de loisirs sportifs et de plein air afin de privilégier le développement global des enfants et éviter l'exclusion sociale.

Responsabilités des membres

Dans le cadre de leur mandat, les membres ont notamment la responsabilité de :

- s'appuyer sur l'analyse de l'admissibilité des dossiers produite par la Division du développement social de la Ville de Laval afin de recommander à cette dernière les initiatives et les projets devant bénéficier d'un soutien financier;
- s'assurer du respect des [paramètres et des modalités d'attribution du FPS](#);
- établir le plan d'action du FPS;
- approuver le plan de travail annuel du comité;
- recevoir l'évaluation de la performance des activités, actions et initiatives financées à la suite de ses recommandations (reddition de comptes); et
- recevoir le bilan annuel des activités du FPS.

Dans le cadre de l'exercice de leurs rôles et responsabilités, les membres sont guidés et accompagnés par le personnel de la Division du développement social de la Ville de Laval qui assure la coordination du comité.

Rémunération

Aucune.

Durée du mandat

La charge d'un membre est d'une durée de deux ans et est renouvelable.

Date d'entrée en fonction

Printemps 2024.

Composition

Le comité est composé de cinq membres.

Profil recherché

La Ville de Laval recherche une personne :

- qui a des compétences, expériences ou expertises en lien avec les enjeux de la jeunesse lavalloise et en matière de développement social (expériences en milieu communautaire, en matière sociale, auprès de jeunes vulnérables, principalement entre 0 et 5 ans, un atout); ou
- qui détient une expérience dans l'octroi de subventions auprès d'organismes communautaires; ou
- qui démontre un intérêt à exercer un rôle-conseil auprès de la municipalité dans le cadre des investissements du FPS; et
- qui a le temps et la disponibilité pour participer aux séances du comité et consacrer le temps nécessaire entre les séances pour prendre connaissance des sujets à discuter au comité, dont pour analyser les demandes d'aide financière.

Nombre de rencontres annuelles

Environ neuf rencontres par année.

Nous joindre

Secrétariat de la gouvernance

1200, boulevard Chomedey

Bureau 600

C.P. 422

Succursale Saint-Martin

Laval (Québec) H7V 3Z4

Téléphone : 450 978-5866

Courriel : secretariatgouvernance@laval.ca

Pour plus d'informations sur l'appel de candidatures, veuillez consulter la page Web du Secrétariat de la gouvernance à l'adresse suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/A-propos/secretariat-gouvernance.aspx>